

FACTURE DE COMMISSIONS JEUX

Date d'émission : 01/12/2025
N° de facture : 03D3057542025009

Période du 24/11/2025 au 30/11/2025
Page 1/1

EI MME LEBOUQC FREDERIQUE RUE LE BOURG 46140 CAILLAC France Tel : 0984275485 992603415 RCS CAHORS FR79 992603415	LA FRANCAISE DES JEUX 3-7 Quai du Point du Jour 92650 Boulogne-Billancourt CEDEX France 315 065 292 RCS Nanterre FR49 315 065 292
---	--

Informations	
Code Tiers :	D305754
Codes Point de vente :	147676
Codes FDJ :	501662

Gamme Jeux de Grattage

Jeu
(Code - Nom)
647 - BLACK JACK 2018
673 - MAXI MOTS CROISES 300E
674 - MEGA MOTS CROISES 300E
866 - SOLITAIRE 2025
867 - MYTHIC JUNGLE 150
Total

Livrets vendus		Livrets régularisés		Livrets nets vendus		Taux	Commissions	Taux de TVA et renvoi
Quantité	Montant	Quantité	Montant	Quantité	Montant			
1	300,00 €	-	0,00 €	1	300,00 €	6,0000%	18,00 €	20,00% (1)
1	300,00 €	-	0,00 €	1	300,00 €	5,2000%	15,60 €	20,00% (1)
1	300,00 €	-	0,00 €	1	300,00 €	5,2000%	15,60 €	20,00% (1)
1	300,00 €	-	0,00 €	1	300,00 €	6,0000%	18,00 €	20,00% (1)
1	150,00 €	-	0,00 €	1	150,00 €	6,0000%	9,00 €	20,00% (1)
5	1 350,00 €	-	0,00 €	5	1 350,00 €		76,20 €	

Gamme Jeux de Tirage

Jeu
(Nom)
1EUROMILLIONS
2 MY MILLION
AMIGO
CRESCENDO
EURODREAMS
JOKER + 2010
LOTO
Total

Mises encaissées	Taux	Commissions	Taux de TVA et renvoi
130,40 €	5,5000%	7,17 €	20,00% (1)
14,10 €	5,5000%	0,78 €	20,00% (1)
430,00 €	5,2000%	22,36 €	20,00% (1)
118,00 €	5,5000%	6,49 €	20,00% (1)
15,00 €	5,5000%	0,83 €	20,00% (1)
6,00 €	5,5000%	0,33 €	20,00% (1)
65,40 €	5,5000%	3,60 €	20,00% (1)
778,90 €		41,55 €	

Gamme Jeux de Pronostics Sportifs

Jeu
(Nom)
PARIONS SPORT - paris combinés
PARIONS SPORT - paris simples
Total

Mises encaissées	Taux	Commissions	Taux de TVA et renvoi
35,00 €	5,5000%	1,93 €	20,00% (1)
10,00 €	4,0000%	0,40 €	20,00% (1)
45,00 €		2,33 €	

TOTAL A PAYER : 120,07 €

Conditions de règlement : Ce montant est inclus dans votre relevé des opérations. En cas de retard de règlement, des pénalités seront appliquées sur la base d'un taux de trois fois le taux d'intérêt légal (loi n° 2008-776 du 4 août 2008). En cas de retard de paiement, le débiteur sera redevable de plein droit d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de quarante (40) euros, et ce, sans préjudice de tout autre droit ou recours dont dispose le créancier.	Date de règlement 03/12/2025
---	------------------------------

Mentions : Auto-facturation (CGI, ann. II, art. 242 nonies A, I-14°) établie par la Française des Jeux, en notre nom et pour notre compte, selon le mandat de facturation. (1) Montant HT : 120,07 € – TVA (1) au taux de 20,00% : 24,01 € TVA (1) acquittée en notre lieu et place par la Française des Jeux selon les dispositions de l'instruction administrative BOI-TVA-LIQ-20-20 n°350. La commission versée inclut 0,2% de commission supplémentaire au titre de l'application des engagements Jeu Responsable.
